

Compte-rendu Conseil Municipal Séance du 1^{er} septembre 2021

- **Décisions budgétaire = virements de crédits :**

<u>Objet de la dépense</u>	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits		Observations
	Article	Sommes	Article	Sommes	
<u>Fonctionnement</u> <u>Dépense</u> <i>Autres contributions obligatoires</i>	6558	250,00			
<i>Subventions de fonctionnement aux associations</i>			6574	250,00	

<u>Objet de la dépense</u>	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits		Observations
	Article	Sommes	Article	Sommes	
<u>Investissement</u> <u>Dépense</u> <i>Autres installations, matériel et outillage de voirie</i>	2158	1 000,00			
<i>Titres de participations</i>			261	1 000,00	

- **Travaux d'enfouissement de réseaux**

Madame le Maire expose au Conseil municipal le projet d'enfouissement des réseaux de la rue principale (Grand rue) et ses annexes. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire et l'entreprise CEGELEC.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :

- Enfouissement Basse Tension (BT) : 81 772,06 € TTC
- Enfouissement Telecom : 13 995,17 € TTC
- Eclairage Public : 23 277,84 € TTC

Conformément aux décisions prises par son Comité, **le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation :**

- **55% pour l'éclairage public, soit $23\,277.84 \times 55\% = 12\,802.81$ €**
- **30% pour la Basse Tension, soit $81\,772.06 \text{ €} \times 30\% = 24\,531.62$ €**
- **8 € le mètre pour le Télécom, soit $13\,995.17 \text{ €} - (480 \text{ m} \times 8 \text{ €}) = 10\,515.17$ €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet présenté. Les travaux sont prévus à l'automne 2021. Pour rappel, les travaux de réfection de surface seront également réalisés au 1^{er} semestre 2022.

- **Recrutement de deux agents contractuels**

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de recruter :

- 1 agent à temps non complet de 26/35^{ème} et d'indice brut 348, indice majoré 326 à partir du 1^{er} septembre 2021 au 28 février 2022 en contrat PEC en qualité d'agent des écoles maternelles
- 1 agent à temps non complet de 26/35^{ème} et d'indice brut 348, indice majoré 326 à partir du 10 septembre 2021 au 9 mars 2022 en contrat PEC en qualité d'employé communal polyvalent

Après en délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les contrats et l'ensemble des pièces relatives à ces demandes.